

4^{ème} journée nationale des gens du voyage
Le Grand Rental – Forum de Grenelle
Jeudi 22 octobre 2009

Allocution d'ouverture de M. Pierre HERISSON,
Sénateur de la Haute-Savoie
Président de la Commission nationale consultative des
gens du voyage

Mesdames et Messieurs,

Pour la quatrième fois consécutive, charge m'est dévolue de prononcer l'allocution d'ouverture !

Il faut dire que le sujet qui nous réunit aujourd'hui est encore bien loin d'être clos aussi il est bien plus aisé de l'introduire que de tenter d'avoir le mot de la fin...

Avant d'entrer dans le vif du sujet permettez moi de remercier IDEAL Connaissances qui, cette année encore, a su mettre ses compétences au service de ce dossier qui pourtant normalement n'est pas particulièrement vendeur...

Votre participation (massive) aujourd'hui témoigne néanmoins de l'intérêt que l'on lui porte et de la détermination et de la persévérance de beaucoup d'entre vous à le faire évoluer.

Comme vous le savez, la loi relative à l'accueil et au stationnement des gens du voyage est entrée dans sa dixième année et nombre de schémas sont actuellement en cours de révision.

L'occasion pour moi de dresser un bilan mais également de porter à votre connaissance quelques pistes de réflexion.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore mon angle d'approche du sujet qu'il me soit autorisé quelques redites.

A mon sens, il n'est pas concevable d'appréhender cette question en dehors du droit commun.

Et c'est sans doute là que la difficulté réside.

Les devoirs de chacun doivent garantir les droits de tous et cela s'adresse tant aux gens de voyage qu'à ceux chargés de leur accueil et de leur insertion.

Et tant que nous n'aurons pas résolu le problème du stationnement, les choses s'aggraveront.

Tant en termes de paix sociale entre les « gadjo » comme on dit et la communauté des gens du voyage. Mais également pour la communauté elle-même. La situation économique n'épargne personne et beaucoup de familles sont en souffrance.

C'est pourquoi, il nous faut faire preuve de simplicité, d'humilité et de bon sens.

Comme j'ai coutume de le dire, il n'est plus temps de philosopher. Il nous faut être concret. Répondre aux besoins sans exagération et donner les moyens à ceux qui se démènent pour le faire.

Les choses sont à mon sens simples.

Je m'explique.

A chaque type d'aires prévues par la loi, une vocation et un mode d'emploi.

Concernant les aires permanentes d'accueil, je me permets de vous demander de nous arrêter un instant sur le mot « permanentes ».

Car en effet, en aucune manière il ne qualifie le stationnement. Il qualifie l'aire par opposition à une aire qui serait provisoire !

Aussi, il n'est pas envisageable qu'elle soit dévolue à une autre utilisation que celle de répondre à l'itinérance des voyageurs et ce même si un accompagnement social est généralement prévu sur place.

Mais pour cela il faut qu'elle soit gérée. Et avec impartialité car c'est là, le seul gage de sa longévité. Les expérimentations ne manquent pas.... Même si j'ai une certaine préférence, le salon devrait vous permettre de faire votre choix en toute indépendance.

- quant aux aires de grands passages

Elles sont également visées au schéma départemental mais je crois que nous avons fait là une grosse erreur. A mon sens le fait d'avoir inscrit ces deux types d'aires au sein d'un seul schéma est contreproductif.

En effet, les aires de grands passages, qui visent je le rappelle également un groupe de 50 minimum à 200 caravanes maximum, ont une autre vocation.

Il s'agit de déplacements estivaux sur une période donnée. Nous sommes dans une logique de mise à disposition d'un lieu répondant à une demande précise et ponctuelle.

Les besoins en infrastructure sont différents et je crois que ce qui importe réside uniquement dans un effort d'organisation et de coordination.

Et il est regrettable que chaque été, nous connaissions de telles difficultés, de telles tensions et de tels découragements alors que la solution est simplissime.

Je persiste en la matière.

Je pense que la compétence doit être confiée à l'Etat, au même titre que les grands rassemblements mais en lien avec les élus concernés.

Les demandes, motivées par leurs caractères culturel ou économique, doivent répondre à un certain nombre de normes infranchissables et être adressées au représentant de l'Etat par les organisateurs au moins deux mois en amont.

Chaque groupe doit avoir un référent responsable et identifié, qui engage sa responsabilité civile et pénale.

Et sur une période donnée, ne pouvant dépasser les 15 jours, une autorisation de stationnement doit être donnée par la préfecture ; pourquoi pas sous forme d'un arrêté préfectoral suite à la signature d'une convention entre les différentes parties.

Les infrastructures, n'ayant pas de caractère permanent, pourraient se limiter au point d'eau et à la collecte des ordures ménagères ; ce qui représenterait l'avantage d'un coût moindre et serait donc incitatif pour les collectivités.

Et je le rappelle et j'insiste : les grands passages concernent des groupes de 50 caravanes minimum à 200 maximum. Aussi on peut tableur sur des aires de 4 hectares.

Il est entendu que ces aires devront être accessibles aux services publics de proximité.

Vous le constaterez encore, il n'y a rien de révolutionnaire.

Mais pour que cela soit possible, je pense qu'il convient de séparer clairement les schémas. Il nous faut dresser une cloison étanche afin que les grands passages ne viennent plus parasiter le système.

En parallèle de ces aires, un autre type de stationnement s'est développé, celui de **l'habitat adapté**.

Il me paraît judicieux d'encourager ce type de stationnement car il répond à une demande précise et identifiée de familles qui sont ancrées sur un territoire et qui ne voyagent plus que durant la période estivale.

Grâce au diagnostic fait à l'occasion de la révision des schémas, il est facile d'identifier les besoins car bien souvent les familles qui ne se déplacent plus sont connues et accompagnées au quotidien. Et cette offre de stationnement qui à mon sens doit strictement entrer dans le champ du logement social est une bonne opportunité.

De plus elle évite d'inciter les gens du voyage à acquérir des terrains qui, en termes de droit de l'urbanisme, ne peuvent répondre à leurs besoins et qui bien souvent sont sources de difficultés supplémentaires avec les riverains.

Mais vous aurez cet après-midi l'occasion d'approfondir ce sujet lors de la 3^{ème} table ronde.

Comme vous aurez pu le constater, il nous reste beaucoup encore à faire... et dans un contexte où les subventions ne sont plus allouées.

Il nous faut à ce titre trouver une solution pour accompagner les élus de bonne volonté qui cherchent à se mettre en règle. Il y a là aussi une réflexion à mener pour trouver les financements... peut être au même titre que sur ceux alloués au logement social ?

Par ailleurs, il nous faut protéger les communes qui ont réalisés leur aire des stationnements illicites. Ils ne peuvent être traités de la même manière que leurs voisins qui n'ont pas fait.

C'est pourquoi Il nous faut trouver une certaine cohérence dans l'application des dispositions contre les stationnements illicites. Car les communes qui se sont conformées à la loi doivent être soutenues par l'Etat.

C'est une attente légitime et il ne faut pas s'en offusquer car nous devons régler le problème du stationnement pour pouvoir nous concentrer sur des sujets de bien plus grandes importances comme l'accès à l'éducation, aux soins, aux assurances ou au droit de vote...

Les gens du voyage doivent être des citoyens de la République à part entière. C'est comme cela que nous trouverons aussi une certaine harmonie dans nos relations quotidiennes !

Aussi, je vous invite à persister avec intelligence et bon sens afin que lors de la 5^{ème} journée nationale nous puissions changer, enfin, un peu de sujet.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne journée d'échanges.